

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 1027

présenté par
M. Dombreval

ARTICLE 4

I. – Compléter la première phrase de l’alinéa 5 par les mots :

« et de l’ensemble des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre ».

II. – En conséquence, compléter la seconde phrase du même alinéa par les mots :

« et des activités fortement émettrices de gaz à effet de serre ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La volonté du Gouvernement sur ce sujet est positive et va dans le bon sens.

Toutefois, il est nécessaire d’élargir les interdictions des publicités à d’autres activités fortement émettrices de gaz à effet de serre, activités que le Gouvernement pourra librement déterminer par décret en fonction de l’urgence climatique dans laquelle se situera la France dans les années à venir.

Cet amendement a été travaillé avec la LPO.